



Traité Sanhedrin

Michna 3 - Chapitre 11

חומר בדברי סופרים מדברי תורה: האומר אין תפילין, לעבור
דברי תורה--פטור; חמש טוטפות, להוסיף על דברי
סופרים--חייב.

Il y a plus de gravité à [contester les] paroles des Soferim [les maîtres de la Tradition] que les paroles de la Torah. Celui qui dirait par exemple qu'il n'existe pas d'obligation [à mettre] des Téfilines, de manière à transgresser ainsi des paroles [un commandement formel] de la Torah, est quitte. S'il dit qu'il y a cinq paragraphes [dans les Tefiline] au lieu de quatre, et qu'il conteste ainsi en ajoutant aux paroles des Soferim, il est coupable.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions